



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 5 avril 2006 — N° 12

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 06.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Bergeron (Verchères) propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au premier ministre du Québec de renoncer à son projet de vendre une partie du parc national du Mont-Orford à des intérêts privés.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique ; 10 minutes sont accordées aux députés indépendants ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué également entre les groupes parlementaires, étant entendu que cette répartition ne pourra être effectuée avant que le temps dévolu aux deux groupes parlementaires ne soit entièrement écoulé ; et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de M. Bergeron (Verchères).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

5 avril 2006

À 11 h 57, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 05.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Audet, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel de l'Autorité des marchés financiers sur la tarification en assurance automobile, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2005.
(Dépôt n° 131-20060405)

M. Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, dépose :

Le rapport annuel de gestion de Forêt Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.
(Dépôt n° 132-20060405)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Legault (Chambly) dépose :

5 avril 2006

Le registre dénonçant le budget de l'agglomération déposé par la ville de Longueuil, en date de mars 2006.

(Dépôt n° 133-20060405)

Dépôts de pétitions

Mme Papineau (Prévost) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 583 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le renforcement de la Charte de la langue française en matière d'éducation.

(Dépôt n° 134-20060405)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Charest, premier ministre, dépose :

Copie d'une mise en demeure, en date du 14 décembre 2005, adressée à Corporation Sun Media et M. Jean-Jacques Samson, du *Journal de Québec*, par Me Jacques Jeansonne, de Deslauriers Jeansonne, avocats, à la suite d'un article concernant M. Jean Charest, premier ministre, publié le 13 décembre 2005.

(Dépôt n° 135-20060405)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Charbonneau (Borduas) dépose :

Un document du Centre universitaire de santé McGill, en date du 15 septembre 2005, intitulé *MUHC report on UK Hospital PFIs or PPPs*.

(Dépôt n° 136-20060405)

5 avril 2006

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté sur la motion proposée par M. Bergeron (Verchères) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale demande au premier ministre du Québec de renoncer à son projet de vendre une partie du parc national du Mont-Orford à des intérêts privés.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 24 en annexe)

Pour : **38** Contre : **64** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du document *Garantir l'accès : un défi d'équité, d'efficience et de qualité*.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 185 et 209 du Règlement, Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, M. Girard (Gouin) et M. Légaré (Vanier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 25^e anniversaire de constitution de la Régie du logement.

5 avril 2006

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre le débat sur le discours du budget.
-

M. Cusano, premier vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séances de travail afin de préparer l'audition du président-directeur général de la Société de l'assurance automobile du Québec ;
 - la Commission de la culture se réunira en séance de travail dans le cadre de son mandat d'initiative sur le patrimoine religieux du Québec.
-

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Marcoux, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 2, Loi sur le temps légal, soit maintenant adopté.

5 avril 2006

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 2 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 2 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

Motions du gouvernement

M. Marcoux, ministre de la Justice, informe l'Assemblée que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a pris connaissance de la motion qui suit et en recommande l'étude. En conséquence, M. Marcoux, ministre de la Justice, propose :

QUE l'Assemblée nationale :

- I Fasse siennes la position et les justifications du gouvernement exposées dans sa nouvelle réponse au rapport du Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales pour la période 2001-2004, déposée le 22 mars 2006 par le ministre de la Justice ; et
- II En ce qui concerne les juges de la Cour du Québec et des cours municipales de Laval, de Montréal et de Québec :
 - 1. Approuve les recommandations 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 du rapport du Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales pour la période 2001-2004 déposé à l'Assemblée nationale le 18 octobre 2001 et portant le numéro de dépôt n° 549-20011018, à l'exception de la partie de la recommandation 6 relative à la pleine indexation de la portion de la rente de retraite acquise depuis le 1^{er} juillet 1990 ;
 - 2. Rejette la partie de la recommandation 6 du Comité relative à la pleine indexation de la portion de la rente de retraite acquise depuis le 1^{er} juillet 1990 ;
 - 3. Modifie les recommandations 1, 2 et 12 du Comité, de façon à ce que :

- a) le traitement annuel des juges puînés de la Cour du Québec soit fixé à :
 - 153 813 \$ au 1^{er} juillet 2001 ;
 - 157 658 \$ au 1^{er} juillet 2002 ;
 - 160 811 \$ au 1^{er} juillet 2003 ;
- b) les taux des pourcentages de rémunération additionnelle versée aux juges exerçant des fonctions de gestion à la Cour du Québec soient fixés, au 1^{er} juillet 2001, comme suit :
 - juge en chef : 14 % ;
 - juge en chef associé : 12 % ;
 - juge en chef adjoint : 10 % ;
 - juge coordonnateur : 8 % ;
 - juge coordonnateur adjoint : 7 % ;
- c) le traitement annuel des juges puînés des cours municipales de Laval, de Montréal et de Québec soit fixé à :
 - 145 573 \$ au 1^{er} juillet 2001 ;
 - 149 212 \$ au 1^{er} juillet 2002 ;
 - 152 196 \$ au 1^{er} juillet 2003 ;
- d) la rémunération additionnelle versée aux juges exerçant des fonctions de gestion aux cours municipales de Laval, de Montréal et de Québec, les frais de fonction, le régime de retraite et les autres avantages sociaux des juges de ces cours soient ajustés comme le sont ceux des juges de la Cour du Québec.

III En ce qui concerne les juges des cours municipales autres que celles de Laval, de Montréal et de Québec :

- 1. Approuve les recommandations 4 et 6 du rapport du Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales pour la période 2001-2004 déposé à l'Assemblée nationale le 18 octobre 2001 et portant le numéro de dépôt n° 549-20011018 ;
- 2. Modifie la recommandation 1 du Comité relative à la rémunération par séance et par jour, de façon à ce que, à compter du 1^{er} janvier 2002, leur rémunération soit fixée à :
 - 496 \$ par séance pour une séance de moins de 2 heures ;
 - 662 \$ pour une séance de 2 à 5 heures ;

5 avril 2006

- 1 324 \$ pour une séance de plus de 5 heures ;
 - 1 324 \$ pour la rémunération maximale par jour ;
3. Modifie la recommandation 2 du Comité, de façon à ce que la rémunération annuelle maximale d'un juge municipal soit portée à 148 288 \$, quel que soit le nombre de cours municipales dans lesquelles il exerce ses attributions ;
4. Modifie la recommandation 3 du Comité, de façon à ce que la rémunération des juges municipaux établie aux termes des paragraphes 2 et 3 ci-dessus soit majorée de 2,5 % au 1^{er} janvier 2003 ;
5. Modifie la recommandation 5 du Comité de façon à ce que, à compter du 1^{er} juillet 2001 :
- le traitement annuel du juge en chef des cours municipales soit harmonisé avec celui du juge en chef adjoint de la Cour du Québec pour être fixé à 153 813 \$ et qu'une rémunération additionnelle de 10 % et des frais de fonction de 8 500 \$ lui soient accordés ;
 - les mêmes avantages sociaux que ceux dont bénéficient les juges de la Cour du Québec, dont le régime de retraite et le régime collectif d'assurances, lui soient accordés ;
 - le traitement du juge en chef soit augmenté et indexé de la même façon et en même temps que celui des juges de la Cour du Québec.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 6 avril 2006, à 10 heures.

La motion est adoptée.

5 avril 2006

En conséquence, à 16 h 16, M. Cusano, premier vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 6 avril 2006, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

5 avril 2006

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion proposée par M. Bergeron (Verchères) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, concernant le projet de vente d'une partie du parc national du Mont-Orford à des intérêts privés :

(Vote n° 24)

POUR - 38

Arseneau	Côté	Legault	Richard
Bédard	Cousineau	[Rousseau]	Robert
Bergeron	Deslières	Legendre	Roy
Bertrand	Dion	Lelièvre	Simard
Bouchard	Dionne-Marsolais	Lemieux	St-André
[Vachon]	Doyer	Létourneau	Turp
Boucher	Dufour	Maltais	
Caron	Girard	Morin	
Champagne	Grondin	[Nicolet-Yamaska]	
Charbonneau	Harel	Pagé	
Charest	Lefebvre	Papineau	
[Rimouski]	Légaré	Pinard	

CONTRE - 64

Auclair	Charest	Gautrin	Morin
Audet	[Matane]	Hamad	[Montmagny-L'Islet]
Bachand	Charlebois	Hamel	Normandeau
[Outremont]	Cholette	Houda-Pepin	Ouimet
Bachand	Clermont	James	Paquet
[Arthabaska]	Copeman	Jérôme-Forget	Paquin
Beauchamp	Corbeil	Kelley	Pelletier
Béchar	Couillard	Lafrenière	Perreault
Bergman	Courchesne	L'Écuyer	Reid
Bernard	Delisle	Legault	Rioux
Bernier	Descoteaux	[Chambly]	Théberge
Blackburn	Després	Lessard	Thériault
Bordeleau	Dubuc	Loiselle	[Anjou]
Boulet	Dupuis	MacMillan	Tomassi
Brodeur	Fournier	Marcoux	Vallières
Chagnon	Gagnon-Tremblay	Marsan	Vien
Charest	Gaudet	Mercier	Whissell
[Sherbrooke]	Gauthier	Moreau	